

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Municipalité de Carpi, Italie	Parc à Fossoli, Italie, concours international	Ouvert aux architectes, ingénieurs et paysagistes, individuellement ou en équipes, auxquels peuvent se joindre les professionnels détenteurs d'un diplôme d'agronome ou de forestier, habilités à exercer dans les pays d'Europe	28 fév. 89 (Nouveau : 31 oct. 88)	15- 16/88 B 110
Association des communes de l'hôpital de district	Hôpital de la Gruyère, CI	Architectes REG A et B des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais ou Vaud établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	6 mars 89 (Nouveau : 19 sept. 88)	18/88 B 130
République et canton de Neuchâtel	Construction d'un nouveau centre administratif cantonal à La Chaux-de-Fonds, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel inscrits au REG A ou B avant le 1.1.1988	17 mars 89 (12 oct. 88)	22/88 B 174
Etat de Vaud	Restructuration du relais autoroutier de Bursins, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} mai 1988 ou originaires du canton de Vaud établis hors du canton avant la même date	17 mars 89 (20 déc. 88)	23/88 B 182
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Aménagement du quartier de la gare, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Domaine de la gare, Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Administration communale d'Orsières	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182
Ville de Lausanne, Direction des travaux et Direction des finances	Bâtiments du front de lac, Ouchy, CP	Architectes reconnus par l'Etat de Vaud, établis ou domiciliés dans la commune de Lausanne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ainsi que cinq architectes invités	24 avril 89 (23 déc. 88)	25/88 p. 17 des annonces
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 ^{er} octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arrondissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	

Expositions

Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, CP	Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel, du 28 février au 19 mars 1989 (tous les jours, sauf lundi, de 10 à 12 h et de 14 à 17 h, mardi et jeudi soir ouvert jusqu'à 21 h)		
Commune de Montreux	Hôtel de Ville, CP	Hôtel National, Montreux, ch. du National, du 14 au 26 février 1989 (lundi-vendredi de 14 à 19 h, samedi de 14 à 21 h, dimanche de 10 à 19 h)		
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quartier urbain de 7 ha au lieu-dit «Gare du Flon», CI	Centre administratif Karl Steiner, route de Chavannes 33, Lausanne. Ouvert du 15 février au 11 mars 1989 de 12 à 19 h, samedi de 10 à 17 h, fermé le dimanche		11/88 B 182

Carnet des concours

Concours international pour le Forum international de Tokyo

Ouverture

Les autorités de la métropole de Tokyo ont décidé d'édifier, sur le site de l'actuel Hôtel de Ville qui sera transféré en 1991, le Forum international de Tokyo, vaste complexe à la mesure de la vocation et de l'image internationale qui sont celles de la capitale japonaise, à l'aube du XXI^e siècle. Pour réaliser ce projet, elles lancent un concours international ouvert aux architectes du monde entier. Anonyme, en une seule phase, ce concours est le premier au Japon à avoir obtenu l'approbation de l'Union internationale des architectes.

Le site

Le forum international occupera le terrain laissé vacant par les bâtiments de l'administration locale de Tokyo. Il se situe à proximité immédiate du centre de la finance et des affaires de la ville, dans une zone riche en équipements culturels et commerciaux.

Le terrain de 2,7 ha, affecté à ce nouvel édifice, est relié à un réseau intense de transports et de communications.

Le programme

Le forum international sera composé de trois principaux équipements, répartis sur une surface utile d'environ 135 000 m²: un centre de conférences, un centre d'expositions et de spectacles, un centre culturel d'informations.

Plus qu'un centre international des congrès, le forum sera le pôle d'échanges culturels multinationnels, ouvert sur toutes les activités de la vie de la métropole (expression des modes de vie populaires, commerce, urbanisme, échanges internationaux, etc.). Il sera ouvert aux citoyens de Tokyo comme aux visiteurs du monde.

Le centre de conférences comprendra plusieurs salles de nature et de taille différentes, des lieux d'exposition et les équipements y afférents. Le centre culturel d'informations, doté des équipements techniques les plus modernes, sera un espace public dévolu aux échanges et à la créativité, composé de zones différentes, chacune traitant de thèmes spécifiques: industrie, histoire et culture.

Calendrier

Ouverture des inscriptions: 17 janvier 1989

Date limite d'inscription: 15 mars 1989
Date de rendu des projets: septembre 1989
Réunion du jury: octobre-novembre 1989.

Composition du jury

Le jury international de neuf membres sera, conformément aux recommandations Unesco/UIA, composé d'une majorité d'architectes et d'une majorité de membres non japonais.

Prix

Une somme globale de 120 millions de yens (à peu près 1 500 000 francs suisses) sera répartie entre les auteurs du projet lauréat et des projets mentionnés.

L'auteur du projet lauréat sera chargé de la réalisation et de l'exécution du Forum international de Tokyo. Toutefois, s'il n'est pas titulaire des qualifications professionnelles japonaises requises, il lui sera demandé de s'associer avec un architecte titulaire du diplôme japonais d'architecture de 1^{re} catégorie conformément à la réglementation japonaise en vigueur.

Prestations à fournir par les concurrents

Les langues de travail du concours sont l'anglais et le japonais. Chaque concurrent devra présenter au jury les éléments suivants:

- un plan masse à l'échelle 1/500
- les plans de chaque niveau, deux coupes et quatre élévations
- une perspective extérieure et trois perspectives intérieures à échelle libre
- une maquette du bâtiment à l'échelle 1/500
- des croquis de certains éléments du programme à l'échelle 1/200.

D'autre part, les concurrents devront fournir un rapport descriptif de leur projet et les diagrammes de chacun des documents graphiques.

Modalités de participation

Le concours est ouvert aux architectes jouissant de leurs droits d'exercice dans leur pays. Les architectes japonais devront répondre aux critères d'exercice fixés par la loi japonaise («Licenced architects Law of Japan» N° 202 - 1950).

Il n'y a pas de droit d'inscription. Seuls les frais d'expédition de l'ensemble des documents seront à la charge des concurrents (soit 25 coupons postaux internationaux). Pour s'inscrire, les concurrents doivent s'adresser directement aux organisateurs, ou aux sections nationales de l'UIA, qui

leur adresseront les modalités de participation. Demandes d'informations et d'inscription: International design competition, Tokyo international Forum Project Office, Citizen's and cultural Affairs Bureau, Tokyo Metropolitan Government, 3-8-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-81.

Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Concours d'idées

Résultats

Palmarès

- 1^{er} rang 1^{er} prix Fr. 47 000.- Bernard Tschumi et Luca Merlini, Paris; collaborateurs: Christian Biecher et Philippe Gavin
- 2^e rang 2^e prix Fr. 46 000.- Rodolphe Luscher, Lausanne; collaborateurs: Bassel Fara et Franco Teodori
- 3^e rang 3^e prix Fr. 42 000.- J.-R. Delessert, M. Pfister, A. Rochat, Lausanne
- 4^e rang 4^e prix Fr. 23 000.- Jacques Dumas et Serge Pittet, Lausanne; collaborateurs: Jean-Jacques Tridon, Yves Blanc, Valérie Charollais
- 5^e rang achat Fr. 15 000.- Atelier Synthèse - Patrick Chiche, Lausanne; collaborateurs: A. Fiol, E. Bayer, E. Lacroix, Atelier Roger Pfund, B. Moser, P. Huber, F. de Perrot, J. Gardel
- 6^e rang 5^e prix Fr. 14 000.- Pascal de Benoit et Martin Wagner, Prilly
- 7^e rang 6^e prix Fr. 13 000.- Paul-Louis Tardin, Lausanne; collaborateurs: Jacqueline Pittet, Blaise Tardin
- 8^e rang 7^e prix Fr. 8 000.- Hans Gutscher, Lausanne
Achat Fr. 8 000.- A. Stanescu, Apples, et Archi-Tecture Munteanu, Perianu, Munteanu, Paris

Pour la composition du jury, on voudra bien se référer à IAS N° 11 du 18 mai 1988. Signalons que l'annonce de la présentation de ce concours organisée pour ce mercredi 22 février avec la participation de M. Pascal Châtelain, architecte et chef du service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, nous est parvenue trop tard pour figurer à temps dans nos colonnes. On trouvera l'horaire d'ouverture de l'exposition dans le tableau des concours.

Le Holding Lausanne-Ouchy nous ayant conviés à la présentation du projet élaboré par ses architectes mandatés Mario Botta et Vincent Mangeat, nous serons à même d'en donner prochainement un reflet. Malheureusement, l'exposition du projet aura clos ses portes lorsque ces lignes seront publiées.

Aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville à Monthey

Résultats

En juin dernier, la commune de Monthey organisait un concours d'architecture qui avait pour objet de:

- structurer et aménager la place de l'Hôtel-de-Ville
- projeter un bâtiment administratif pour les besoins communaux
- créer un parking souterrain au centre de la ville.

Le jury a siégé les 10, 11, 12 et 13 janvier 1989, sous la présidence de M. Bernard Attinger, architecte cantonal. Il était composé de MM. Alain Dupont, président de Monthey; Aurélio Galfetti, architecte, Bellinzona; Jean-Gérard Giorla, architecte, Sierre; Claude Kalbfuss, conseiller municipal, Monthey; François Kuonen, architecte, Monthey; Roland Maire, conseiller municipal, Monthey, excusé et remplacé par M^{me} Marie-Paule Donnet, conseillère municipale, Monthey; Alvaro Siza, architecte, Porto; Walter Tüscher,

urbaniste, Fribourg. Suppléante: M^{lle} Rosemary Bonvin, conseillère municipale, Monthey.

Il a décidé d'attribuer les prix de la manière suivante:

1^{er} prix: Jean Galfetti, Collombey; collaborateurs: Olivier Galfetti et Claude Matter.

2^e prix: Claudine Lorenz, Sion; collaborateurs: Paul Lorenz, Pierre-François Schmid, German Bregy, Marie-Luce Delaloye et Pierre Zufferey.

3^e prix: Fonso Boschetti, Epalinges; collaborateurs: Geneviève Bonnard et Denis Woefray.

4^e prix: Jean-Paul Chabbey, Monthey; collaborateur: Georges Garanis.

5^e prix: José-Louis Truan et Bernard Vouga, Lausanne.

6^e prix: Ivan Kolecek, Lausanne; collaborateurs: A. Zürcher, P. Hon, R. Montrone et B. Henrioud.

Le jury propose d'autre part qu'un deuxième tour, sous la forme d'une commande d'avant-projets auprès des trois premiers primés, prolonge cette étude.

L'exposition publique des projets a eu lieu du 23 janvier au 3 février 1989.

Actualité

L'Arche de la Défense à Paris: du projet à la réalisation

Conférence de Erik Reitzel, ingénieur

EPFL-Ecublens, mercredi 1^{er} mars 1989

L'ingénieur danois Erik Reitzel, associé à l'architecte von Spreckleisen, professeur à la même école que lui, a remporté le concours pour la construction de l'Arche de la Défense, à Paris. L'architecte étant décédé peu après, il incombe à l'ingénieur, désormais seul détenteur des idées géniales de von Spreckleisen, d'assurer la réalisation de cet ouvrage monumental, en association avec l'architecte parisien Paul Andreu.

L'Arche de la Défense comprend notamment quatre tours en acier inoxydable de 80 m de haut, dont le montage est en voie d'achèvement.

Grâce aux liens personnels de notre rédacteur François Neyroud avec Erik Reitzel, ce dernier vient présenter à Lausanne un exposé sur «L'Arche de la Défense, du projet à la réalisation». Cette conférence promet d'être passionnante non seulement pour les ingénieurs, du fait des problèmes techniques qui ont dû être résolus pour la construction de cet ouvrage de dimensions exceptionnelles, mais également pour les architectes, qui seront certainement séduits par l'audace du créateur G. O. von Spreckleisen.

Cette conférence sera donnée sous l'égide d'ICOM-Construction métallique (EPFL, professeur Jean-Claude Badoux), le mercredi 1^{er} mars à 10 h. 15, en la salle CO22, EPFL-Ecublens. Entrée libre.

Comité européen de normalisation

Harmonisation européenne des produits de construction

5 et 6 juin 1989, Bruxelles, Palais des Congrès, Salle Albert-1^{er}

Le Conseil des Communautés européennes a adopté, en décembre 1988, une directive portant sur l'alignement des lois, règlements et prescriptions administratives des États membres au sujet des produits de construction.

L'objectif de la conférence qu'organise, sur ce sujet, le Comité européen de normalisation (CEN) en juin prochain à Bruxelles est l'information de tous les milieux intéressés - associations nationales de nor-

malisation et leurs comités, autorités compétentes, consommateurs et industrie - des répercussions de cette directive sur la normalisation européenne.

Les thèmes suivants seront traités:

- politique de la Commission des CE et de l'AELE en matière de construction
- politique du CEN au sujet de la normalisation et de la certification, conséquences de la nouvelle approche et de la directive
- programme de normalisation du CEN pour les produits de construction

- développement ultérieur des eurocodes pour les produits de construction

- exemples d'application des règlements techniques européens dans la construction de bâtiments

- documents fondamentaux, leur rôle dans l'ensemble des exigences essentielles et des spécifications techniques

- attestation de conformité avec les spécifications techniques

- exigences à l'endroit de la normalisation européenne, les points de vue des fabricants et des fournisseurs de produits de construction

- comment le CEN et les normalisateurs doivent-ils répondre à ce défi?

Un temps largement suffisant est prévu pour répondre aux questions posées, avant la discussion générale finale.

Traduction simultanée en allemand, anglais et français.

Pour tous renseignements, ou prospectus et formules d'inscription, s'adresser au CEN, Comité européen de normalisation, 2, rue Bréderode, boîte 5, B-1000 Bruxelles, tél. +32 2 519 68 11, fax +32 2 519 68 19, demander MM. H. Bresser, D. Kühn ou M^{me} C. Castro.

La Norvège va réduire les émissions d'azote

La Norvège est l'un des douze pays européens qui viennent de signer une convention internationale visant à réduire de 30% les émissions d'azote d'ici à 1998.

Cet accord a été signé au cours d'une conférence organisée à Sofia en Bulgarie, en même temps qu'un protocole par lequel les 25 signataires - dont la Norvège - se sont engagés à geler les émissions d'azote au niveau de 1987 jusqu'en 1994.

Selon le ministre norvégien de l'Environnement, M^{me} Sissel Renbeck, ces conventions vont faire sentir leurs effets sur la population norvégienne, car elles entraîneront de grands change-

ments dans le trafic urbain, notamment. Ainsi, dès 1989, toutes les voitures neuves devront être équipées d'un catalyseur. De nouvelles règles seront appliquées aux véhicules à diesel, dès 1990. Quant à la flotte côtière, responsable de la moitié du total des émissions d'oxyde d'azote en Norvège, elle devra désormais observer des limitations rigoureuses.

Les Norvégiens devront également s'habituer à limiter leur consommation d'énergie, et notamment en utilisant moins de produits consommant beaucoup d'énergie, telles les matières plastiques.

(norinform)

EPFL

Nouveau professeur de matériaux de construction

Le Conseil fédéral a nommé M. Christian Huet, né en 1936, de nationalité française, en qualité de professeur ordinaire de matériaux de construction au Département des matériaux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. M. Huet entrera en fonctions le 1^{er} mai 1989.

M. Huet a obtenu successivement une licence ès sciences (1958) et un diplôme d'ingénieur civil (1959) à l'Université de Caen.

De novembre 1959 à juin 1965, il est ingénieur aux ponts et chaussées du Calvados, puis au Laboratoire central des ponts et chaussées de Paris. Il obtient en outre en 1963 le diplôme de docteur-ingénieur en génie civil à l'Université de Paris. De 1965 à 1983, il est ingénieur responsable au Centre technique des tuiles et briques de Paris avec comme objectif la résolution des problèmes de pathologie des constructions, de

conception et d'élaboration de procédés et produits nouveaux. Parallèlement, ses travaux sur la durabilité lui valent le diplôme de docteur ès sciences (doctorat d'Etat) dans la spécialité physique à l'Université de Paris.

Il est professeur à temps partiel depuis 1975 à l'Ecole nationale des ponts et chaussées à Paris, où il enseigne les propriétés mécaniques des matériaux de construction et développe une activité de recherche, notamment dans le domaine du comportement à long terme du béton.

Depuis 1986 enfin, il exploite un bureau d'étude et conseil en recherche industrielle et développement à Marne-la-Vallée, qu'il a lui-même créé, ce qui l'amène notamment à coordonner les programmes de recherche industrielle soutenus par les pouvoirs publics français et la Communauté économique européenne.